



Réduction exceptionnelle de salaire

Par **matB**, le **22/10/2013** à **09:31**

[fluo]bonjour[/fluo]

Mon conjoint fonctionne avec un système de pointage dans son entreprise.

La première année où il a travaillé, l'entreprise a imposé des congés et lui a proposé de fonctionner en "congés par anticipation" plutôt que du "sans solde".

L'ancienne DRH vient de prendre sa retraite.

La nouvelle DRH, voulant "régulariser les dossiers", lui a déduit 42H sur le mois de septembre ce qui a engendré une baisse d'env 600€ de son salaire. (tout cela sans réduire son quota de pointage!)

De plus, sur les 42h, elle a déduit des heures à taux majoré à 25%.

Et elle veut refaire la même chose ce mois-ci, contre avis du DG.

Est-ce normal? A t-elle le droit de faire des diminutions aussi importantes de salaire?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **22/10/2013** à **10:37**

Bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre